



**Ce 13 juin 2024, le Tribunal a prononcé la sentence dans l'affaire de propagation de fausses nouvelles contre Bruno Bidjang, journaliste du groupe l'Anecdote.**

Selon nos informations, le Ministère public a proposé une peine d'emprisonnement ferme d'une durée de six mois contre le journaliste.

Bruno Bidjang, interpellé suite à la publication d'une vidéo sur son compte Tik Tok, avait plaidé coupable de propagation de fausses nouvelles lors de sa première audience. Depuis le 23 février, il est détenu pour répondre à ces accusations.

Il convient de noter que cette affaire n'est pas la seule poursuite en cours contre Bruno Bidjang. Il fait également face à une autre affaire, celle de l'assassinat de Martinez Zogo, pour laquelle il est accusé de conspiration de torture et d'arrestation.